

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 420

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 19 BIS

À la fin de l'alinéa 9, substituer au mot :

« interdit »,

le mot :

« interdite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.